



ASSEMBLÉE NATIONALE

QUÉBEC

Place aux citoyens

Examen des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Société de développement des entreprises culturelles

OBSERVATIONS

AVRIL 2015



COMMISSION DE LA CULTURE
ET DE L'ÉDUCATION





ASSEMBLÉE NATIONALE

QUÉBEC

Place aux citoyens

Examen des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Société de développement des entreprises culturelles

OBSERVATIONS

AVRIL 2015



COMMISSION DE LA CULTURE
ET DE L'ÉDUCATION



Publié par la Direction des travaux parlementaires
de l'Assemblée nationale du Québec
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Commission de la culture et de l'éducation, veuillez vous adresser au secrétaire de la Commission, M. Maxime Perreault, à l'adresse indiquée ci-dessus ou encore par :

Téléphone : 418 643-2722

Télécopie : 418 643-0248

Courrier électronique : CCE@assnat.qc.ca

Vous trouverez ce document dans la section « Travaux parlementaires » du site Internet de l'Assemblée nationale : www.assnat.qc.ca.

LES MEMBRES ET COLLABORATEURS DE LA COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

La présidente

M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance–Viger)

Le vice-président

M. Kotto (Bourget), vice-président

Les membres et autres députés ayant participé

M. Auger (Champlain)

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)

M. Boucher (Ungava)

M. Fortin (Sherbrooke)

M. H. Plante (Maskinongé)

M^{me} Hivon (Joliette)

M. Iracà (Papineau)

M^{me} Léger (Pointe-aux-Trembles)

M. Roberge (Chambly)

M^{me} Samson (Iberville)

M. Turcotte (Saint-Jean)

Secrétaire de la Commission

M. Maxime Perreault

Agente de recherche

M^{me} Mélissa S. Morin

Agente de secrétariat

M^{me} Afiwa Gbonkou

Mise en contexte

Conformément à l'article 293.1 du Règlement de l'Assemblée nationale, la Commission de la culture et de l'éducation s'est donné pour mandat le 19 février 2015 d'examiner les orientations, les activités et la gestion administrative de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

La SODEC a été créée en 1995 avec le mandat de promouvoir et de soutenir l'implantation et le développement des entreprises culturelles québécoises. Le mandat de la SODEC vise aussi à accroître la qualité des produits et des services culturels et leur capacité à être concurrentiels au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger.

Le 14 avril 2015, les membres de la Commission ont entendu en séance publique la présidente et chef de la direction de la SODEC sur les orientations, les activités et la gestion administrative de l'organisme. Dans le cadre de cette audition, plusieurs thèmes ont été abordés, dont le soutien et le développement culturel en région, les défis du numérique en culture, la distribution des films québécois, la diversité culturelle des publics et des projets appuyés par l'organisme ainsi que la gestion de ses ressources humaines et financières, dont sa participation à des fonds d'investissement.

Au terme de cette audition, les membres de la Commission se sont réunis pour déterminer si des observations, des conclusions ou des recommandations seraient formulées.

Observations

De manière générale, les membres de la Commission sont satisfaits des échanges qu'ils ont eus avec les représentantes de la SODEC. Ils souhaitent néanmoins formuler six observations qui témoignent de leurs préoccupations quant aux orientations, aux activités et à la gestion administrative de l'organisme.

- Les membres constatent les efforts faits par la SODEC pour optimiser ses ressources et l'encouragent à poursuivre sur cette voie.
- Les membres demandent à la SODEC de demeurer vigilante quant à la gestion de ses fonds d'investissement, particulièrement en ce qui a trait au Fonds Capital Culture Québec. Ils s'interrogent d'ailleurs sur la nécessité pour la SODEC de conserver deux fonds d'investissement et l'invitent à réfléchir sur l'avenir de ses fonds.
- Les membres sont préoccupés par la diffusion de la culture en région et s'intéressent au levier que peut constituer à cet effet, le programme de soutien à la tournée. Les membres souhaitent ainsi rappeler à la SODEC que la culture québécoise doit pouvoir rayonner dans l'ensemble des régions du Québec, y compris les régions éloignées. De ce fait, ils soulignent que le programme de soutien à la tournée doit s'inscrire dans cette avenue afin de permettre un accès à la culture québécoise dans toutes les régions du Québec.
- Les membres souhaitent rappeler à la SODEC qu'elle doit demeurer attentive quant à la représentation de la diversité culturelle du Québec dans les projets appuyés, mais également dans les publics ciblés.
- Les membres reconnaissent que la SODEC intervient auprès d'une clientèle nombreuse et, surtout, diversifiée. Par conséquent, ils constatent qu'il aurait été intéressant que des clients de la SODEC viennent échanger avec les parlementaires au sujet de l'organisme, ce qui aurait permis de savoir si la SODEC répond aux besoins de sa clientèle.
- Finalement, les membres sont interpellés par l'enjeu du numérique en culture et ils constatent qu'une portion importante de la mise en œuvre du Plan culturel numérique du Québec est confiée à la SODEC. Les membres aimeraient ainsi que ce Plan puisse éventuellement faire l'objet d'un suivi par la Commission.

DIRECTION DES TRAVAUX PARLEMENTAIRES

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3^e étage, Bureau 3.15
Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-2722
Télécopieur : 418 643-0248
commissions@assnat.qc.ca

